



Conditions de travail : Saisissez-vous du RSST

(Registre Santé et Sécurité au Travail)

Qu'est-ce que le RSST ?

Le registre Santé et Sécurité au Travail est un outil créé en 1988 (décret 82-453) permettant à tous les personnels et usagers (enseignants, AESH, parents, élèves, ...) d'alerter de ce qui pourrait constituer une entrave à la santé ou à la sécurité dans votre école ou votre établissement. Il doit y être présent sous format papier. Mais depuis près d'1 an, il est accessible en ligne :

<https://si2d.ac-toulouse.fr/hgs/>

Les nombreuses raisons de remplir le RSST :

Stress important et fatigue croissante dus aux conditions de travail, élèves perturbateurs, parents agressifs, problèmes de sécurité et/ou d'hygiène constatés dans une installation, surcharge de travail liée à la gestion du COVID dans les écoles et établissements, non remplacement de l'AESH, port du masque, harcèlement...

La saisine du RSST est un droit !

Dans le cas d'une dégradation des conditions de travail, il est nécessaire de remplir le RSST. Cela ne relève pas d'une mise en cause de sa hiérarchie directe, mais bien d'un droit d'alerte. Cela ne relève aucunement d'une incapacité de l'enseignant, du directeur, du personnel administratif, du chef d'établissement ou de l'AESH à effectuer correctement sa mission mais d'une volonté de rechercher une solution pour le bien être de tous au travail.

Saisir le RSST, et après ?

Permettre une analyse de la situation par les représentants des personnels en Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Mettre notre employeur face à ses responsabilités car « l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » (article 4121-1). Alerter sa hiérarchie des difficultés rencontrées et vécues.

Saisir un problème dans le RSST engage la responsabilité du chef de service tant que le problème n'est pas résolu.

**ENSEMBLE, FAISONS QUE L'INSTITUTION PROTÈGE SES PERSONNELS.
REEMPLISSONS LE RSST !**

**Contactez vos représentants des personnels au CHSCT :
chsctd-sec-46@ac-toulouse.fr**



Dans quels cas puis-je saisir le RSST (Registre de Santé et de Sécurité au Travail) ?
A chaque fois que je constate que mes conditions de travail se dégradent.
Voici quelques exemples :

Situations de violences avec absence de prise en charge et de soins pour des publics accueillis :

- J'ai assisté et/ou j'ai été victime à plusieurs reprises, sur cette période de l'année scolaire, de « **crises violentes et répétées** » de la part d'un élève. Cette situation était très violente pour l'ensemble des personnes présentes.
- Un **élève hautement perturbateur** depuis le début de l'année **se met en danger lui-même** et/ou met les autres élèves de sa classe et/ou l'enseignant-e, leur sécurité n'est plus assurée car son comportement devient de plus en plus **imprévisible et violent**.
- L' AESH de ma classe est absent-e et **non remplacé-e**. Cela provoque de l'agitation pour l'élève pris en charge et perturbe le fonctionnement de mon travail en classe.

Hygiène et sécurité :

- Malgré de **multiples signalements** faits à la mairie, au chef d'établissement ou au conseil départemental, les **réparations** n'ont toujours pas été réalisées (installation électrique, poignée, escalier, luminaire, revêtement du sol, issue de secours...).
- Le stockage des consommables et des produits d'entretien n'est pas assez sécurisé (pas de pièce prévue à cet effet...).
- **Les désinfections ne sont pas faites correctement** dans l'établissement faute d'agents en nombre suffisant. De plus, nous ne savons pas **quels produits sont utilisés** pour l'entretien et les désinfections. **Pas de produit désinfectant** dans les salles de classe entraînant l'impossibilité de désinfecter le matériel et les points de contact.
- Dans le cadre du protocole, les classes doivent être aérées. Les fenêtres étant inaccessibles, les enseignants sont obligés **d'ouvrir les portes issues de secours** et autres. **Le plan Vigipirate ne peut être respecté**.

Conditions de travail :

- Mes **conditions de travail**, déjà difficiles depuis la rentrée de septembre, se sont encore dégradées. Je dois faire face à un surcroît de travail causé par : la **mise en place d'un nouveau protocole**, **l'absence de personnels non remplacés**, **la suspension d'une décharge de direction**, **les tensions dans l'équipe**... Cela entraîne un **stress important** et se traduit par une **fatigue croissante** ne s'atténuant pas lorsque je me repose, des troubles du sommeil, la réactivation de douleurs cervico-brachiales, de l'irritabilité, des maux de tête, etc.
- Un-e enseignant-e n'a **pas été remplacé-e**, la **distanciation** est devenue **impossible** dans les classes ou en étude avec **les élèves** restants, et mes conditions de travail se sont dégradées.
- Mon **poste de travail** n'est pas adapté et cela risque de m'occasionner des **Troubles Musculo-Squelettiques**. (travail en école maternelle, mobilier non adapté à ma physiologie...).

Difficultés avec des parents :

- J'ai subi des **violences verbales** et/ou **physiques** de la part de parents d'élèves.
- Un parent m'interpelle de manière constante. Je suis submergé-e de **demandes de rendez-vous**, de **mots dans le cahier de liaison** et d'**obligations incessantes de me justifier**...
- A plusieurs reprises des parents se sont présentés au portail et ont signifié qu'ils **refusaient le port du masque** pour leur enfant. Je me suis retrouvé-e seul-e pour gérer cette situation.